

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18760 - 73ÈME ANNÉE

## Une personne disparue et d'importants dégâts

# La houle rappelle une priorité : adaptation au changement climatique

**Une personne portée disparue et d'importants dégâts à cause de la houle dimanche, la vulnérabilité de La Réunion est une fois de plus rappelée. La vigilance forte houle est maintenue jusqu'à ce matin.**

**A**u cours de ces derniers jours, l'Ouest et le Sud de La Réunion étaient sur la trajectoire d'un important train de houle. Le pic de ce phénomène a eu lieu hier, avec des vagues de près de 10 mètres. Météo France a décidé de maintenir la vigilance forte houle jusqu'à ce lundi à 8 heures.

Hier, une personne sortie en mer pour faire du paddle a été portée disparue. Plusieurs maisons situées sur le littoral de Saint-Louis ont été touchées à des degrés divers, et des blessés sont à déplorer. À l'heure de l'internet mobile, l'arrivée de la menace était connue à l'avance. Cela n'a pas malheureusement empêché la disparition d'une personne, alors qu'à Saint-Louis on a frôlé le drame. Gageons que cet épisode puisse accélérer la prise de conscience de la vulnérabilité de notre île et de sa population aux dégâts de la mer. En effet, la houle est une des manifestations des cyclones, et La Réunion est une île tropicale. Pareille catastrophe ne manquera pas de se reproduire, avec des dégâts qui pourront être plus importants.

Le monde connaît une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes liés au changement climatique. Le réchauffement des températures a deux conséquences directes pour notre île : la hausse du niveau de la mer et la fragilisation du récif corallien.

L'aménagement du territoire de notre île a conduit à concentrer près du littoral la majorité de la population et des équipements. Chaque année, la vulnérabilité est plus grande à cause du réchauffement climatique. La hausse du niveau de la mer renforcera la puissance des vagues, tandis que la

barrière corallienne ne pourra plus aussi efficacement protéger nos côtes en raison de son affaiblissement à cause du blanchiment des coraux causé par l'augmentation de la température de l'océan. Ce sont donc des zones littorales fortement peuplées qui seront toujours plus menacées par les dégâts des eaux.

### Alerte lancée depuis 20 ans

Cela fait près de 20 ans que Paul Vergès avait à l'époque alerté sur les effets à venir du changement climatique. Au cours de ces 20 dernières années, ces prévisions se sont vérifiées, avec l'augmentation des phénomènes extrêmes comme les vagues de chaleur, les cyclones très intenses ou la fonte des glaciers. Paul Vergès avait mené cette bataille sur le terrain politique, en faisant voter à l'unanimité une loi faisant de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre une priorité nationale. De cette loi a découlé la création de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) présidé jusqu'en novembre dernier par Paul Vergès.

Une des missions de l'ONERC est d'inciter les collectivités à proposer des actions pour l'adaptation au changement climatique. À La Réunion, la priorité est de protéger la population du littoral. À défaut de pouvoir relocaliser des dizaines de milliers d'habitants, il est essentiel de trouver un moyen de les mettre en sécurité. S'adapter au changement climatique à La Réunion suppose également de ne plus

construire dans des zones à risque. Or il s'avère que la plus importante opération d'urbanisation est une ville nouvelle devant accueillir plusieurs dizaines de milliers d'habitants dans une plaine littorale, à Cambaie. Force est de constater que l'investissement qui absorbe le plus de crédits publics est le projet d'une route en mer de 12 kilomètres entre Saint-Denis et La Possession. De plus, il est envisagé de construire un nouveau port dans l'Est alors que des fonds publics seraient mieux utilisés pour assurer la protection du port de commerce actuel, qui suffit déjà largement aux besoins de La Réunion.

La houle du week-end dernier rappelle l'importance de construire à mi-pente plutôt que sur le littoral.

### L'exemple de la route des Tamarins

Le changement climatique est déjà enclenché, ces conséquences sont connues et ce ne sont pas des arrêtés ponctuels d'interdiction de circuler qui régleront le problème de manière durable.

Les dégâts d'un train de houle soulignent que l'adaptation au changement climatique doit être une donnée essentielle à La Réunion. Cette adaptation est possible. La route des Tamarins en est l'illustration. Elle permet de sécuriser la liaison entre l'Ouest et le Sud de l'île et donc de désenclaver la moitié de la population de La Réunion. Auparavant, les usagers voulant se rendre du Sud au Nord étaient tous vulnérables aux chutes de pierre du cap Lahoussaye, et aux inondations de

la route au niveau de La Saline en cas de fortes pluies. La création de la route des Tamarins a permis de s'adapter à ces phénomènes, tout en créant une infrastructure qui ne pourra pas être touchée par les conséquences de la montée du niveau de la mer.

L'aménagement du territoire de La Réunion a besoin d'une autre politique pour que notre île puisse s'adapter au changement climatique. L'existence de la route des Tamarins souligne que les Réunionnais sont capables de faire des propositions allant dans ce sens et de

les concrétiser. Souhaitons que cette voie tracée notamment par Paul Vergès puisse se poursuivre.

*M.M.*

## Les pays d'Afrique de l'Ouest veulent limiter à trois le nombre d'enfants par femme

# CEDEAO : le ventre des femmes, toujours ! Et toujours d'un point de vue d'hommes

**Plutôt que de remettre en cause un système qui produit des inégalités et de la pauvreté, les parlementaires de la CEDEAO appellent à limiter les naissances à trois enfants par femme. Une fois de plus, les victimes du système sont culpabilisées.**

**P**as de remise en cause d'un "modèle" économique basé sur la prédation. On préfère parler de mise en adéquation du taux de croissance de l'économie avec le nombre de naissances par femmes en âge de procréer.

On parle d'éducation, c'est normal, et de meilleure "survie" de l'enfant. Mais comment dégager les budgets éducatifs et hospitaliers, notamment, lorsqu'on sacrifie à la course aux armements (Made in Occident) et qu'on accepte sans broncher le déséquilibre toujours croissant des termes de l'échange entre l'Afrique et les anciennes puissances coloniales notamment ?

Enfin, même si les hommes ne sont pas obligatoirement tous indifférents à la situation des femmes, comment ne pas ressentir un réel malaise en regardant les photos de cette rencontre régionale de Ouagadougou sur la démographie où le masculin l'emporte — et de loin — sur le féminin ? Non pas que des femmes au pouvoir se conduisent toujours différemment des hommes au pouvoir : on a vu et on verra encore, sans doute, des femmes de

pouvoir adopter, à l'encontre des femmes « du peuple », la même attitude de classe, le même mépris, que manifestent, siècle après siècle, leurs collègues masculins ; mais il n'en demeure pas moins que lorsque la lutte en faveur du Droit

des femmes est portée par des femmes, elles ont — elles — une connaissance intime, innée, vitale, des ressorts de leur combat. Et ça fait toute la différence.

*Jean*

### « Urgent de contenir la poussée démographique »

« Les parlementaires de la Cédéao, de la Mauritanie et du Tchad ont convenu que, d'ici 2030, les parlements devaient inciter les gouvernements à mettre en place des politiques tendant à faire en sorte que chaque femme (...) ait au plus trois enfants pour maîtriser le boom démographique », a déclaré le président du Parlement burkinabé, Salifou Diallo, lors d'une rencontre régionale sur la démographie samedi à Ouagadougou. Avec un taux de fécondité général de 5,6 enfants par femme, le plus élevé au monde, la population de l'espace Cédéao se situera, en 2050, autour d'un milliard d'habitants, dont la moitié sera constituée de jeunes, selon les Nations unies.

« Nous estimons que quand on a des taux de croissance économique qui est de l'ordre de 5 à 6 % avec un taux de fécondité située à 6 ou 7 %, nous sommes dans une situation de démographie non maîtrisée et nous ne pouvons pas espérer de développement avec une telle situation, a martelé Salifou Diallo. Il est urgent de contenir la poussée démographique dans l'espace Cédéao pour promouvoir un réel développement viable et durable. » (Source: "20 minutes du 22 juillet)

## In kozman pou la rout

### « Kan ti kroi mi dor Kazanbo, moin lé déyèr ton do »

Kozman-la i fé pans amoin in romans mardi gra té i di konmsa : sote koman ti vé koko, toué lé pri dann la min korbo ! Simpleman kan moin la rogard sa dann diksyonèr Alain Armand, moin la vi sé t'in provèrb. L'èrla moin lé dann l'anbara. Pou kosa ? Pars ki di provèrb di sans prop épi sans figiré. Sans prop la pa bézoin ou lé savan pou konprann sa, mé sans figiré ? Pètète sa i vé dir ou lé pa tousèl pou ète o zagué . Si ou i dor dsi in sèl zorèy, na d'ot lé konm ou, donk pans pa prann lé z'ot par sirpriz fasilman. Ala, pou l'instan, mon manyèr oir mé pètète moin lé dann lo fo. An touléka, mi lèss azot kass z'ot koko la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

## Edito

# Ordonnances sur le Code du Travail : l'échéance approche

**L**e projet de loi autorisant le gouvernement à utiliser les ordonnances pour changer le Code du Travail arrive à son étape finale. Après avoir été adopté par l'Assemblée nationale, il sera discuté au Sénat à partir d'aujourd'hui. Le passage en commission des affaires sociales au Sénat n'a pas changé fondamentalement le texte. Il en a confirmé l'orientation en y ajoutant des dispositions allant dans son sens, notamment pour réduire d'au moins de moitié le délai pour contester un licenciement économique.

Le projet de loi prévoit donc toujours d'autoriser le gouvernement à donner la primauté de l'accord d'entreprise sur les conventions collectives et la loi, à faciliter les licenciements, à plafonner les dommages et intérêts auxquels un employeur peut être condamné en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse. Il projette aussi de fusionner les instances représentatives du personnel. Autant de mesures qui visent à diminuer les droits des travailleurs et à affaiblir les syndicats.

Il ne fait guère de doute que le texte issu de la commission des affaires sociales sera adopté par la majorité sénatoriale, ce qui laissera donc les mains libres au gouvernement pour réécrire le Code du Travail. Le terrain est donc dégagé pour que tout soit réglé au mois de septembre.

Les travailleurs doivent faire face à la plus importante remise en cause des conquêtes sociales jamais entreprise depuis des décennies. C'est en effet l'héritage du programme du Conseil national de la Résistance et de mai 1968 qui est menacé. Dans le contexte de La Réunion, où le taux de chômage est déjà trois fois supérieur à la moyenne en France, toute mesure destinée à faciliter les licenciements et à affaiblir les syndicats ne peut avoir que des conséquences négatives. En effet, le nouveau cadre du dialogue social voulu par le gouvernement renforcera la pression sur les travailleurs qui réussissent à échapper au chômage.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Tir boushé manzé dann la boush bann ti kolon la pa pou déranj ali !

*La droite koméla la bokou shanjé. Fitintan, èl té i dévlop bann z'avantaz sosyo pou bann fransé sirtou sak lé dann lo bézoin. Mi souvien pa zénéral de Gaulle apré fé lo pik pokète dan la posh bann pov, i fo dir, dann tan-la l'avé in doktrine-sète lo l'ékonomis i apèl Keynes - té i amontr in péi i dévlop plis si la konsomasyon intèryèr lé pli for é i dévlop moins si la konsomasyon intèryèr i dékline... Mé ala ké toudinkou inn dé tête fromaz l'ékonomi la trouv in n'afèr jényal : diminyé la domann, goumant l'ofr é sa sar lo méyèr fason pou dévlop l'ékonomi. !!!*

*Lo sèl inkonvényan sé ké sa i marsh pa. Pou kosa ? Pars kan ou i fé sa, ou i baz plis dsi bann marshé éstèryèr é ou i baz moins dsi lo marshé intèryèr. Ou i pans si ou i bès lo pri d'rovien d'in marshandiz an béssan lo bann salèr épi tout lé z'avantaz popilèr, ou i angant de moun ékstèryèr ashté èk ou sak zot la bézoin... Lé domaz la pa vré ! Pars lé z'ot osi i fé konmsa tout la bann i rotrouv azot lo bèk dann lo.*

*Pli vif, pli trète ! Sak la fé avan la ramas la miz é sak la fé apré la ramas lo myète.*

*Astèr banna la trouv in nouvo rolijyon. Lakèl ? Fé tonm lo défisit bidzètèr é pou fé sa zot lé paré pou fé tout mové kou. in légzanp ? In l'ogmantasyon la CSG konm i vé fé sa zordi dann La Républik fransèz. I parl 1.7 % ébin ou i pé plime bann tikolon épi bann klass moyène mé kont pad si lo dévlopman la prodiksyo, épi in l'éklèrsi dann shomaj. Ou i vé ou vé pa lé komsa mèm.*

*Ou i pé galman diminyé l'alokasyon lozman bann zétidyan, bann ti kolon, bann travayèr pov. Méyé Makron ou la pa di ou téi doi fèr in n'afèr konmsa é sé sak out gouvèrnman i sort di pa pli loin ké yèr... Méyé ti mizo, out kote popularité i sort dégréne dis pour san. Atann aou oir ali diminyé ankor é inn sé kat ou va rotrouv aou konm Hollande asiz dsi ti ban avèk lo pli mové sondaz ké nana.*

*Biento demoun va trouv lo gouvèrnman sadik, konm va trouv lo prézidan sadik. Biento demoun va dir se makron-la i fish pa mal bann pov i sèr z'ot sintir. Biento demoun i sava dir ala lo prézidan dé rish ! Lo prézidan i ézite pa tir boushé manzé dann la boush bann ti kolon. Sa sé in n'afèr k'i déranj pa li.*

**Justin**